

## **Le champ langagier : Diversité et stratification**

Ahmed Boukous  
IRCAM

### **Résumé**

*Partant du constat dressé par l'UNESCO au sujet des menaces qui pèsent sur la richesse et la diversité de l'écosystème langagier de l'humanité, les deux questions générales qui se posent sont de savoir comment fonctionne le processus de déperdition langagière et comment y remédier pour garantir les conditions écologiques de survie des langues du monde.*

*Dans le cadre de la problématique générale du péril encouru par le patrimoine langagier de l'humanité dans le contexte de la mondialisation, le présent texte procède à l'analyse systémique de la situation particulière du marché des langues au Maghreb, en focalisant l'attention notamment sur le cas du Maroc. L'intérêt de cette analyse est de montrer comment la globalisation génère des rapports de forces linguistiques qui reflètent les grands enjeux de la transformation politique, économique et culturelle que subit l'ensemble de la région. Les questions examinées sont : (i) la revitalisation de l'autochtonie représentée par l'amazighe, (ii) les stratégies de légitimation de l'arabe, (iii) l'emprise économique de la francophonie et (iv) l'émergence de l'anglophonie en tant que phonie impériale. L'examen de ces questions conduit à poser le problème crucial de la gestion de la diversité langagière non pas dans le cadre de la globalisation «néo-libérale» mais dans celui de la glocalisation maîtrisée.*

### **Problématique de la diversité langagière**

Dans le cadre de la globalisation des échanges, le champ langagier est devenu à son tour un marché intégré à l'échelle planétaire. La diversité qui caractérise ce champ à travers le monde intéresse les linguistes par la dynamique qui caractérise les situations sociolinguistiques. Les principales thématiques qui ont retenu l'attention des chercheurs sont, notamment, la variation dans la structure des idiomes, les fonctions de ces derniers, leurs usages et leur interaction (v. Weinreich, 1963). Depuis l'éveil à l'écologie

*des langues du monde*, le phénomène inquiétant de la *thanatoglossie*, ou mort des langues, interpelle les linguistes (v. Calvet, 1999 ; Hagège, 2000) et certains organismes internationaux dont l'UNESCO. La diversité qui marque la situation sociolinguistique dans le monde est ainsi marquée par le constat suivant : le patrimoine langagier de l'humanité est menacé dans sa richesse et sa diversité par l'extinction des langues faibles. Ce constat apparaît à la lumière des données suivantes :

- 6.809 langues sont répertoriées à travers le monde, dont 32% en Asie, 30% en Afrique, 19% au Pacifique, 15% aux Amériques et 3% en Europe ;
- 50 % des langues du monde sont en danger ;
- 450 langues sont en voie d'extinction, dont 161 aux Amériques, 157 au Pacifique, 55 en Asie, 37 en Afrique et 7 en Europe ;
- 1 langue disparaît en moyenne toutes les deux semaines.

Pour lutter contre la tendance à la disparition des langues, l'UNESCO a mis au point un programme en faveur des langues en danger, dont la mission est de préserver les langues menacées en contribuant à la promotion de la diversité linguistique. Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de *la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* (Paris, 2003), focalise ses activités sur les domaines prioritaires suivants :

- sensibilisation à la problématique de la disparition des langues et à la nécessité de sauvegarder la diversité linguistique ;
- renforcement des capacités locales et promotion de politiques linguistiques appropriées ;
- mobilisation de la coopération internationale.

Dans le cadre de cette problématique générale, le présent texte analyse la diversité langagière en procédant au diagnostic de la situation particulière du marché des langues au Maghreb, en focalisant l'attention notamment sur le cas du Maroc. L'intérêt de l'analyse d'une telle situation est que la globalisation y entraîne des rapports de forces linguistiques qui reflètent les grands enjeux de la transformation politique, économique et culturelle que subit l'ensemble de la région. Les questions qui seront examinées ici sont successivement les strates qui composent le multilinguisme caractérisant la région, à savoir la revitalisation de la strate de l'*autochtophonie* représentée

par l'amazighe (le berbère), les stratégies de légitimation de l'arabe en tant que strate supralocale, l'emprise économique de la francophonie comme strate coloniale et l'émergence de l'anglophonie au niveau de la technostructure symbole de la strate impériale. L'examen de ces questions conduira à poser le problème crucial de la gestion de la diversité langagière non pas dans le sillage de la globalisation « néolibérale » mais dans le contexte de la *glocalisation* maîtrisée.

### **Strates langagières**

Depuis l'Antiquité, l'Afrique du Nord a continûment été une terre de confluence entre les diverses communautés du pourtour méditerranéen. De fait, les langues et les cultures de ces communautés se sont trouvées en situation de contact avec la langue et la culture autochtones, en l'occurrence la langue et la culture amazighes. En effet, ces dernières ont dû subir successivement l'influence des langues et des cultures phéniciennes, grecques, romaines, arabes, espagnoles, portugaises et françaises (v. Julien, 1994). De cette situation de contact ont résulté des phénomènes de substrat et de superstrat qui marquent encore la langue et la culture amazighes. C'est dire que, ici comme ailleurs, la globalisation a quasiment imprégné de sa forte empreinte les différentes étapes de l'histoire de l'humanité et que cela a contribué à générer un processus d'attrition plus ou moins lent des langues minorées (v. Skuttnab-Kangas, 2000). Ce phénomène s'est évidemment aggravé dans le cadre de la globalisation systématique des temps modernes.

L'analyse macro-sociolinguistique de la situation prévalant au Maghreb indique qu'elle est marquée par la diversité des idiomes et par une dynamique remarquable qui se traduit par l'interaction des langues, souvent à travers l'enchâssement de leurs usages. En effet, à côté des langues nationales, l'arabe et l'amazighe avec leurs dialectes respectifs, coexistent des langues étrangères, notamment le français et, de façon marginale, l'espagnol et l'anglais. Ces langues se distinguent *grosso modo* par leur statut, leurs fonctions et leurs usages. Le multilinguisme *de facto* qui caractérise cette situation a des effets divers dans des domaines aussi importants que l'éducation, la formation, l'administration, la culture et l'économie. Aussi, l'enjeu majeur pour le Maghreb de demain réside-t-il dans la gestion rationnelle, fonctionnelle et équitable de la pluralité des langues (Boukous, 1995).

Les langues qui coexistent sur le marché linguistique n'ont évidemment ni le même poids ni la même valeur en raison de l'impact différentiel des facteurs écologiques, notamment le facteur démographique. Pour le cas du Maroc, le recensement de la population effectué en 2004 livre les données démolinguistiques suivantes :

(1) Population amazighophone et arabophone (%) :

Langues parlées	Amazighe	Arabe marocain	Total
Urbain	21	79	100
Rural	34	66	100
Ensemble	28	72	100

(2) Population de 10 ans et plus selon les langues lues et écrites (%) :

Langues lues et écrites	1994	2004
Néant	52,7	43,0
Arabe standard	14,7	17,3
Arabe standard + Français	23,8	30,3
Arabe st. + Français + autre langue	5,6	9,1
Arabe st. + autre langue (Français)	0,1	0,1
Autre cas	3,1	0,2

De l'examen de ces deux tableaux, il ressort le paradoxe suivant : l'arabe dialectal et l'amazighe, en tant que langues maternelles, sont les langues les plus utilisées en tant que langues de la communication orale ; en revanche, l'arabe standard et le français, qui sont les langues de l'écrit, sont somme toute assez peu employées. Sur le plan sociolinguistique, ce constat donne lieu au paradoxe suivant : le degré de prestige des langues est inversement proportionnel à leur degré d'usage. Ce paradoxe reflète, d'une part, la bipartition du marché linguistique en langues orales et en langues écrites et, d'autre part, la diglossie fonctionnelle qui distingue les langues *hautes* ou *prestigieuses*, l'arabe standard et le français, des langues *basses* ou *vulgaires*, l'amazighe et l'arabe dialectal (v. Ferguson, 1959 ; Fishman,

1970). En outre, une forte compétition s'instaure entre les langues aussi bien au sein de la même catégorie qu'entre les deux catégories. En effet, par leur statut, leurs attributs et leurs fonctions sociolinguistiques, les langues sont en compétition dans les champs de la production sociale qui dispensent tant le *capital symbolique*, en termes de distinction et de reconnaissance, que le *capital matériel*, en termes de profits et de privilèges. En outre, comme les langues n'ont ni la même valeur symbolique ni les mêmes usages sociaux, elles occupent des positions différentes dans *l'habitus linguistique* des locuteurs et du coup dans le champ socio-économique. Par ailleurs, le recours à la pratique du bilinguisme transitionnel et de la *diglossie* ou usage fonctionnel des langues constitue l'une des particularités du champ linguistique au Maghreb. Il s'agit plus généralement d'une forme de *diglossie instable* dans laquelle les positions acquises par chacune des langues ne sont pas définitives, elles évoluent en fonction des rapports de forces entre leurs usagers respectifs, leurs attitudes, leurs motivations et leurs représentations symboliques. Par exemple, le terrain sur lequel se manifeste le conflit de la façon la plus visible est l'enseignement public où le français est tantôt généralisé et tantôt marginalisé selon la conjoncture et en fonction des rapports de forces entre les tenants de l'arabisation et les pragmatiques parmi les décideurs et les usagers des langues en présence qui sont pour la francophonie. Nous employons ici la notion de *conflit linguistique* pour signifier les rapports de forces existant entre les langues en contact, rapports qui reflètent au niveau de l'ordre symbolique les antagonismes patents ou latents entre les groupes sociaux qui s'identifient à telle ou telle langue et qui s'en servent comme un capital permettant de réaliser des profits matériels et symboliques.

Il ressort des recherches ayant pour objet le plurilinguisme au Maghreb que les locuteurs sont engagés dans plusieurs types de situations où prédomine le bilinguisme avec diglossie (v. Moâtassime, 1992 ; Boukous, 1995). On peut décrire ainsi cette situation : généralement, les sujets ayant pour langue première l'amazighe tendent à pratiquer la diglossie dans la mesure où ils emploient alternativement au moins leur langue maternelle et l'arabe dialectal, les sujets alphabétisés peuvent en outre utiliser l'arabe standard et éventuellement le français. Quant aux sujets dont l'arabe est la langue première, ils peuvent être monolingues s'ils n'ont pas été scolarisés, comme ils peuvent recourir à la diglossie s'ils emploient l'arabe dialectal et l'arabe standard ou encore recourir à la *triglossie* s'ils sont en mesure de communiquer aussi en français ou en espagnol.

Il est ainsi clair que la situation sociolinguistique n'est pas figée ; bien au contraire, la dynamique de cette situation se traduit par les changements en cours dans l'usage des langues. Les tendances les plus significatives sont au nombre de quatre :

- l'acheminement progressif vers une forme de revitalisation de l'amazighe après des décennies de marginalisation ;
- l'émergence d'une autre variété de l'arabe, appelée *arabe médian*, qui établit un continuum dans la diglossie arabe standard-arabe dialectal, avec pour principal effet l'injection de la vitalité sociolinguistique à l'arabe ;
- la compétition entre les deux langues coloniales, l'espagnol et le français, a tourné à l'avantage du français qui, d'un autre côté, devient progressivement une langue élitaire ;
- enfin, l'émergence de l'anglais comme *outsider* et son imposition dans le cadre de la globalisation des échanges et de la tertiarisation de l'économie.

### **L'amazighophonie ou la strate locale**

L'amazighe constitue la langue la plus anciennement attestée dans la région. Des documents archéologiques de l'Égypte ancienne font remonter l'histoire écrite de l'amazighe au second millénaire avant le Christ, au moins (Galand, 1966). De nos jours, les données démolinguistiques disponibles -discutables d'ailleurs- donnent une proportion d'amazighophones de l'ordre de 28% au Maroc, de 27.4% en Algérie et seulement de 1% en Tunisie. Dans le vaste espace qui est celui de l'amazighe au Maghreb et au Sahel, la langue est fractionnée en aires dialectales entre lesquelles l'intercompréhension est parfois malaisée. Partout, les parlers amazighes sont employés surtout à travers les régions rurales, montagneuses ou désertiques ; ils sont cependant aussi de plus en plus employés dans les villes, suite à l'exode rural, à l'urbanisation des régions amazighophones et à la migration externe. L'amazighe a subi un processus de marginalisation institutionnelle qui a grandement contribué à la précarité de sa situation, ce qui a conduit à la réduction de la masse amazighophone par l'assimilation linguistique et culturelle tout au long de l'histoire.

Jusqu'à une date récente, en dépit des travaux réalisés pendant la période coloniale, l'état dans lequel se trouvaient la langue et la culture amazighes

était critique, en raison de la désaffection des locuteurs consécutivement à l'exclusion de leur culture des institutions, à l'affaiblissement de leur langue et à leur assimilation en contexte migratoire au profit de l'arabe dialectal. Pour lutter contre cette déperdition, une fraction des élites amazighophones a initié des stratégies de développement extra-institutionnel par des actions individuelles et dans le cadre associatif. Ces actions ont principalement visé le rayonnement culturel dans le but de faire émerger une *conscience moderniste* de l'identité amazighe, la revendication des droits linguistiques et culturels, la création des conditions de mise à niveau des expressions culturelles et artistiques par la modernisation de la langue, de la musique et de la chanson et l'accès à d'autres formes d'expression comme la presse écrite, les médias audiovisuels, le cinéma et le théâtre. Le travail accompli, souvent dans des conditions politiques, idéologiques et financières difficiles, a permis de réaliser des progrès substantiels tant au niveau de la position de la question amazighe en général qu'au niveau de l'opérationnalisation de certaines actions. Ainsi, l'usage écrit de l'amazighe a-t-il fait quelques progrès, notamment dans les domaines de l'édition et de la presse. Il existe, en effet, des ouvrages de littérature rédigés en amazighe, dont la plupart sont des recueils de poèmes, des nouvelles et des traductions. À cela, il faut ajouter des périodiques partiellement rédigés en amazighe. Le répertoire oral de cette langue s'enrichit également par son emploi dans le théâtre et l'audiovisuel, notamment dans le film vidéo et dans certaines situations formelles comme les conférences et les rencontres associatives portant sur la langue et la culture amazighes. L'amazighe est également employé dans les discours politiques et les réunions des conseils communaux dans quelques régions amazighophones. Néanmoins, la portée des actions extra-institutionnelles s'est révélée limitée du fait de l'étroitesse de la marge de manœuvre du tissu associatif et de la faiblesse des moyens dont il dispose.

La situation de l'amazighe va connaître un changement qualitatif à partir des dernières décennies dans un contexte politique national et international marqué par la culture des droits de l'Homme. En effet, la création d'institutions dédiées à la préservation et à la promotion de la langue et de la culture amazighes, en l'occurrence le Haut Commissariat à l'Amazighité en Algérie (HCA) et l'Institut Royal de la Culture Amazighe au Maroc (IRCAM), va impacter positivement la situation de l'amazighe. Une nouvelle stratégie, qui dénote une certaine forme de reconnaissance de l'amazighité, est alors initiée dans le domaine de la politique culturelle et linguistique. Le cadre référentiel dans lequel s'inscrit cette politique

s'articule autour de deux axiomes : celui de la pluralité linguistique et culturelle du champ symbolique et celui du caractère national de l'amazighe. Suivant ce référentiel, six arguments principaux fondent la légitimité de l'amazighité :

- elle est une donnée historique qui plonge ses racines au plus profond de l'histoire et de la civilisation maghrébines ;
- elle constitue un élément essentiel de la culture et du patrimoine commun à toutes les composantes de la communauté nationale sans exclusive ;
- elle représente l'un des symboles linguistiques, culturels et civilisationnels de la personnalité nationale ;
- sa promotion constitue un levier important dans le projet de société démocratique et moderniste auquel aspire le Maghreb ;
- sa prise en charge relève de la responsabilité nationale ;
- enfin, l'amazighité doit s'ouvrir sur le monde moderne pour réaliser les conditions de son épanouissement et de sa pérennité.

La finalité des actions entamées est de créer les conditions de la revitalisation de la culture amazighe afin de combler les multiples lacunes de la langue et de la culture qui souffrent dramatiquement d'un besoin de mise à niveau après des siècles de marginalisation et de sous-développement. La mission spécifique des institutions comme le HCA et l'IRCAM est de contribuer à la préservation et à la promotion de la langue et de la culture amazighes, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'information et de la vie publique en général. Dans cette perspective, il est indéniable que l'exploitation des nouvelles technologies véhiculées dans le sillage de la globalisation a permis à l'amazighe de se doter d'un clavier numérique, d'une graphie codifiée, tifinaghe-unicode, et de supports multimédias qui permettent virtuellement à la langue et à la culture amazighes d'être diffusées sur le plan international. En bénéficiant de cet apport, l'amazighe n'aurait plus ainsi seulement le statut de *marqueur ethnolangagier* de l'appartenance à l'identité amazighe marquée par la ruralité et le sous-développement. Cependant, le processus de revitalisation langagière est encore à ses débuts et aussi bien la stratégie de revalorisation que les modalités de ce processus nécessitent la prise en compte de nombreux facteurs (*cf.* Landry et *al.*, 2005).



Les conditions de revitalisation de l'amazighe sont celles retenues par l'UNESCO qui a ainsi établi neuf critères pour évaluer le degré de vitalité d'une langue :

- la transmission de la langue d'une génération à l'autre ;
- le nombre absolu de locuteurs ;
- la proportion de locuteurs dans la population de référence ;
- les tendances dans les contextes linguistiques existants ;
- la réaction à des contextes et à des médias nouveaux ;
- les supports pédagogiques pour l'enseignement de la langue et l'alphabétisation ;
- le statut officiel et l'utilisation, y compris les attitudes et les politiques linguistiques gouvernementales et institutionnelles ;
- les attitudes des membres des communautés envers leur propre langue ;
- la quantité et la qualité de la documentation.

Le diagnostic de la situation de l'amazighe à la lumière de ces critères permettra d'évaluer les chances de résistance de l'amazighe à la *thanatoglossie*. C'est dire qu'en définitive l'amazighe demeurera une langue en danger tant qu'il ne bénéficiera pas d'un soutien efficient des institutions et qu'il sera délaissé par ses propres locuteurs au profit d'autres langues, notamment l'arabe dialectal.

### **L'arabophonie ou la strate supralocale**

La langue arabe est implantée au Maghreb depuis la fin du VII<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne à la faveur de l'expansion de la conquête musulmane. La présence de l'arabe est une réalité locale et supralocale dans la mesure où il occupe la fonction de langue officielle dans les pays du Maghreb et celle de langue internationale au niveau du « Monde arabe ». Il convient de préciser, en outre, que la dénomination *langue arabe* recouvre une réalité langagière complexe dès lors que l'on est en présence de plusieurs variétés de la même langue, à savoir les différents chronolectes de *l'arabe littéral* (arabe classique, arabe moderne, arabe standard...) et les différents lectes de *l'arabe parlé* (arabe citadin, arabe bédouin, arabe hassani, arabe jebli...). La

question du statut et des fonctions de la langue arabe se pose avec acuité dans les pays où elle est langue officielle depuis au moins leur accès à l'indépendance. Cette question est récurrente aussi bien dans le domaine du débat général sur la politique linguistique que dans le domaine de la politique éducative (v. Grandguillaume, 1983 ; Boukous, 1996).

La politique d'arabisation menée dans les pays arabes est un choix politique des Etats indépendants, l'objectif de ce choix est de réaliser l'indépendance culturelle de ces pays à l'égard des anciens colonisateurs, en l'occurrence le Royaume Uni au Moyen-Orient et en Egypte, la France en Algérie, en Tunisie, au Maroc et en Mauritanie et l'Espagne au Maroc. *L'arabisation* comme politique linguistique vise à imposer comme seule langue de travail l'arabe standard dans toutes les institutions publiques et à lui faire occuper tous les domaines de la communication sociale en monopolisant les usages oraux et écrits, sachant que l'arabe dialectal investit quasiment les domaines de la communication orale et que le français est un sérieux concurrent de l'arabe standard dans les domaines de la communication écrite. L'objectif déclaré par les promoteurs de l'arabisation est d'éliminer l'usage du français au moins dans les institutions publiques et de faire du français non plus une langue d'enseignement mais seulement une matière d'enseignement. Par exemple, en Algérie où la politique d'arabisation a été peut-être la plus volontariste, des lois ont été promulguées pour imposer l'arabe au parlement, dans la justice, l'administration, l'éducation et la vie économique. La Loi 91-05 du 16 janvier 1991, portant généralisation de la langue arabe, impose l'usage unique de la langue arabe dans les domaines précités, interdit toute langue étrangère et prévoit de fortes amendes pour les contrevenants.

Le conflit entre l'arabe standard et le français vient du fait que ces deux langues sont en compétition dans plusieurs champs, notamment l'enseignement, l'administration, les médias et la culture. Le caractère prestigieux de ces champs font de ces langues les deux langues fortes sur le marché linguistique, sans pour autant que leurs valeurs ne soient ni égales ni constantes, dans la mesure où leur cote est fonction de la nature du champ dans lequel elles sont employées par les acteurs sociaux. Par exemple, la maîtrise de l'arabe standard donne accès à un certain nombre de professions en rapport avec les domaines qui ont trait aux questions religieuses comme l'enseignement traditionnel, les affaires religieuses et la judicature ou aux professions qui sont en rapport avec l'enseignement des lettres arabes, des études islamiques et des sciences humaines. En revanche, dans le domaine de l'emploi, le français constitue le sésame permettant l'accès aux secteurs

de l'économie moderne, notamment les services. Il est de notoriété publique, en effet, que les directeurs des ressources humaines accordent plus d'importance à la bonne maîtrise de la langue française qu'à celle de l'arabe standard en matière de sélection des candidats à l'embauche dans une entreprise pour un poste de responsabilité. Or, si la compétence en français est un capital recherché, seuls les établissements dans lesquels le français est langue d'enseignement sont en mesure de permettre l'acquisition de ce capital, c'est-à-dire en premier lieu les établissements français et en second lieu les établissements privés qui optent pour le français comme langue d'enseignement et de formation. Nous retrouvons ici la fonction bien connue de l'école en tant que lieu de production et de reproduction des élites (Bourdieu et Passeron, 1970).

La politique d'arabisation ne doit pas simplement être décrétée, elle doit aussi être opérationnalisée, notamment dans le domaine socio-économique, et acceptée et implémentée par les usagers dans leur comportement langagier. En effet, partant du fait que la langue est un médium du développement humain, il est évident que, pour permettre l'accès de la société à un développement social et économique endogène, la langue arabe, en tant que langue officielle, doit répondre aux nécessités de la modernité et, par conséquent, être elle-même modernisée. C'est ainsi que les différents pays du Maghreb ont opté pour une politique d'arabisation des institutions du secteur public avec, d'ailleurs, plus ou moins de réussite. Il a ainsi été créé des institutions d'aménagement linguistique dans le but de mettre en oeuvre cette politique en décidant parfois de façon draconienne l'imposition de l'emploi de la langue arabe et l'interdiction de l'usage du français dans les administrations. Par exemple, l'Etat marocain a créé en 1960 l'Institut d'Études et de Recherches pour l'Arabisation (I.E.R.A) en lui assignant pour tâche la promotion de la langue arabe et l'exécution de la politique d'arabisation dans l'enseignement et dans l'administration.

Il ressort de ce qui précède que la question de l'arabisation est éminemment politique. C'est également une question anthropologique dans la mesure où elle interpelle l'homme, son identité et sa culture. Or, dans cette optique, le terme *arabisation* prête à équivoque dans le sens où le phénomène et l'action qu'il induit peuvent avoir pour objectif *l'arabisation ethnique*. Dans ce cas, il est évident que l'arabisation se transmue en un projet idéologique visant l'assimilation des populations amazighophones. L'arabisation peut aussi s'entendre dans une acception technique comme une procédure de

normalisation linguistique appliquée à l'arabe. D'où l'ambivalence de la politique d'arabisation (v. Boukous, 1996).

L'arabisation en tant que processus de recouvrement de l'identité culturelle nationale est conçue par tous, intellectuels, organisations politiques, syndicales et culturelles, comme une décision politique dont la finalité est d'enrayer la présence de la francophonie jugée envahissante dans les secteurs de l'enseignement, de l'administration, de la formation des cadres et de l'économie. Ainsi, au nom de la légitimité historique, politique et religieuse de la langue arabe, l'État conforte le statut de l'arabe en intervenant pour soutenir cette langue dans sa compétition avec le français, bref en tentant d'exercer un monopolisme d'État sur le marché des langues. Les forces sociales qui soutiennent ce discours se recrutent parmi les lauréats de l'enseignement traditionnel dispensé notamment à l'Université Qaraouiyine de Fès, à l'Université Zaytouna à Tunis et dans les institutions similaires en Algérie. Il est aussi soutenu par les lauréats de l'enseignement public arabisé, par les élites arabistes et les élites fondamentalistes. Il serait néanmoins erroné de croire que le discours pro-arabisation est conforme uniquement aux convictions des élites traditionalistes. En effet, il n'existe pas de discours anti-arabisation déclaré et la défense et l'illustration de l'arabisation font partie du discours politiquement correct tant il semble y avoir quasiment unanimité sur la nécessité d'arabiser les institutions publiques en substituant l'arabe standard au français. En effet, les élites modernistes développent en général le même discours, même si les conditions et les modalités de l'arabisation sont analysées différemment par les uns et les autres. Pour certains intellectuels modernistes, l'arabisation est une nécessité historique qui conditionne le développement et l'indépendance culturelle du pays. Il ne s'agit cependant pas d'imposer la langue arabe classique archaïque et figée, celle de la poésie antéislamique, mais de créer une langue arabe moderne, de masse et scientifique, une langue rénovée sur les plans de la graphie et de la grammaire, capable de véhiculer la science et la technique.

La finalité du discours sur/pour l'arabisation est en définitive la légitimation de la langue arabe en tant que langue de la modernité en vue de la conforter dans sa lutte contre le français. Cette légitimation repose sur des arguments variés :

- un argument d'ordre religieux : l'arabe est la langue de la religion islamique ; de ce fait il est considéré comme *sacré* ;

- un argument d'ordre historique : l'arabe est la langue de l'État national ;
- un argument d'ordre culturel : l'arabe est le véhicule du patrimoine arabo- musulman ;
- enfin, un argument d'ordre idéologique : l'arabe est le ciment symbolique de la Nation Arabe.

Si telle est la substance de la représentation de l'arabe dans le discours dominant, il convient de confronter le discours avec la réalité en examinant dans la pratique sociale le comportement langagier des locuteurs, leurs attitudes et leurs représentations à l'égard de l'arabisation. Approcher la façon dont la question de l'arabisation est perçue et vécue par les acteurs sociaux fournit des indices précieux sur les facteurs qui favorisent ce phénomène et ceux qui le bloquent. En d'autres termes, le succès ou l'échec de l'arabisation ne dépend pas seulement des utopies des idéologues, des choix des décideurs et des options des concepteurs de méthodologies, l'issue de l'arabisation dépend en définitive des choix, de l'attitude, de la motivation et du comportement des sujets.

En dernière analyse, le devenir de l'arabophonie semble dépendre de l'issue du processus d'arabisation. Dans sa lutte pour le pouvoir symbolique, l'arabe standard bénéficie de la mise en oeuvre d'une *stratégie de légitimation* et d'un arsenal institutionnel dont la finalité est de faire en sorte que l'arabe standard puisse reconquérir sa légitimité en s'imposant comme la langue nationale et officielle revitalisée et modernisée. Mais la réalité révèle que si le processus d'arabisation a conduit à arabiser de larges secteurs du système éducatif et de l'administration, il n'a pas pour autant investi les champs propres aux langues maternelles ni entamer en profondeur les positions du français. Une analyse radicale de la politique d'arabisation au Maghreb postule que cette politique ne serait en fait qu'un subterfuge politique employé par les groupes dominants pour dispenser aux enfants des classes populaires des formations arabisées au rabais, des formations qui ne permettent pas l'accès aux champs socio-économiques dispensateurs de pouvoir... au moment même où ces groupes confient l'éducation et la formation de leur progéniture aux écoles étrangères. Encore un exemple éloquent de stratégie de reproduction sociale (Vermeren, 2001). Cette postulation pourrait ne pas être partagée par ceux qui affirment qu'une politique linguistique rationnelle et efficiente peut parfaitement intégrer la promotion de la langue arabe dans une vision moderniste.

### **La francophonie ou la strate coloniale**

Sur le marché des langues au Maghreb, sont présentes, aux côtés des langues nationales, des langues de la strate coloniale, en l'occurrence le français et l'espagnol. La présence du français est imposée dans le sillage de la colonisation qui a duré de 1830 à 1962 en Algérie, de 1881 à 1956 en Tunisie et de 1912 à 1956 au Maroc. En outre, les régions du nord et du sud du Maroc ont également subi la domination politique de l'Espagne et de ce fait la dominance symbolique du castillan. Sur ce plan, le cas du Maroc est unique au Maghreb dans la mesure où il a subi deux langues coloniales ; ce cas intéresserait le sociolinguiste qui pourrait travailler sur l'état des rapports entre le français et l'espagnol après l'indépendance du pays. D'une manière générale, nous remarquons que le français s'est substitué à l'espagnol dans l'accomplissement des fonctions qui reviennent *de facto* à la première langue étrangère sans pour autant disparaître dans la pratique langagière des locuteurs qui ont vécu la période du protectorat espagnol. En conséquence, l'espagnol a vu ses positions rétrograder en tant que langue de travail dans l'enseignement, l'administration, les médias, la vie économique et culturelle. Ainsi, le poids de l'espagnol est-il devenu une langue étrangère mineure dans la situation sociolinguistique postcoloniale. Il se peut cependant que cette situation s'améliore avec le poids grandissant qu'acquiert l'Espagne dans ses relations avec le Maroc dans les domaines économique, politique et culturel, et ce depuis les dernières décennies.

En revanche et de toute évidence, la présence de la langue française pèse lourdement sur le marché linguistique en raison de la force logistique dont bénéficie le français sur les plans économique, financier et politique. Rappelons que la France constitue un partenaire principal dans les échanges économiques avec les pays du Maghreb, c'est la plupart du temps le premier fournisseur, le premier client et le premier investisseur étranger ; c'est aussi le premier pays formateur de cadres maghrébins à l'étranger. Notons également que la plus forte communauté maghrébine résidant à l'étranger se trouve en France et qu'inversement la communauté française la plus nombreuse résidant hors de l'Hexagone vit au Maghreb. Ce sont-là autant d'indicateurs qui éclairent la position privilégiée qu'occupe la langue française dans cette région du monde.

La position du français sur le marché des biens symboliques est, en effet, sinon l'indice d'une forte dépendance à l'égard de la France, du moins l'indicateur de relations privilégiées avec ce pays, en témoignent de façon

éclairante les accords bilatéraux de coopération économique, technique et culturelle, en plus de la coopération à caractère stratégique. Les pays du Maghreb participent, en outre, aux Conférences des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (Sommets de la francophonie) et adhèrent à certains organismes qui se réclament de la francophonie dans les domaines de la politique, de l'éducation, des médias, du cinéma, du législatif (parlementaires francophones). La France est également liée à ces pays par les différentes conventions signées entre les universités maghrébines et les universités françaises. A la France, il convient évidemment d'ajouter les autres pays francophones du Nord, notamment le Canada et la Belgique qui entretiennent des relations suivies avec les pays maghrébins, ce qui apporte un soutien important à la langue française et à la culture d'expression française.

Au Maghreb, la présence massive de la langue française est la conséquence d'une situation de dépendance, *dépendance dans l'interdépendance* selon la philosophie du mouvement de la francophonie, que le Sommet du Québec (1987) définit comme « *un espace commun dont les objectifs sont : la coopération, l'échange, le développement, la concertation politique que (les pays membres) comptent atteindre par les voies de la solidarité et du partage* ». La francophonie est aussi souvent interprétée comme un gage permettant aux pays francophones pauvres de bénéficier de l'aide des pays francophones riches sur les plans de l'assistance économique, culturelle et stratégique. Les tenants et les aboutissants de la francophonie relèvent ainsi de l'ordre du politique, de l'économique et du culturel ; ce n'est donc pas un fait exclusivement linguistique. C'est pourquoi certains milieux nationalistes estiment que le français passe du statut de *langue du colonialisme* à celui de *langue de l'impérialisme* (v. Chikh et al., 1988).

Les acteurs sociaux, quant à eux, sont conscients de la valeur du français sur le marché du travail ; la demande sociale est d'autant plus forte que dans l'enseignement public le français est paradoxalement passé du statut de langue d'enseignement à celui de simple matière enseignée. Consécutivement à cette situation, le niveau en langue française d'un bachelier lauréat de ce type d'enseignement est-il somme toute élémentaire, ce qui limite ses chances de promotion par les études, car, rappelons-le, le français est la langue exclusive des études supérieures techniques et scientifiques, les seules à donner accès aux métiers lucratifs, comme l'ingénierie, la médecine, la pharmacie, l'architecture, la finance, la gestion d'entreprises, etc. Ce qui, bien évidemment, avantage les enfants issus des

milieux favorisés, y compris ceux des élites traditionnelles produisant le discours idéologique en faveur de l'arabisation. A ce propos, avançons un indicateur qui ne trompe pas, à savoir le nombre élevé des effectifs maghrébins des établissements d'enseignement français ; au Maroc, ce nombre atteint 85% de la population scolaire de ces établissements.

La position dominante sur le marché du travail représente un autre indicateur qui montre l'importance du français au Maghreb, notamment dans le secteur de l'économie moderne en général et celui des services en particulier. L'on sait que depuis environ deux décennies une bonne partie des lauréats de l'enseignement supérieur littéraire, scientifique et technique est touchée de plein fouet par la crise de l'emploi. Pour remédier à cette situation, l'Etat a procédé au diagnostic afin d'opérer les réajustements structurels nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins socio-économiques. C'est ainsi que le constat de l'inadéquation de la formation scolaire et universitaire par rapport aux besoins du marché du travail a conduit à poser la nécessité de réformer cet enseignement, essentiellement en améliorant la qualité de l'enseignement des langues étrangères, le français en premier lieu, en introduisant des filières appliquées susceptibles de produire des cadres opérationnels et en favorisant la création d'institutions privées destinées à soulager l'effort financier de l'Etat (v. *Charte nationale de l'éducation et de la formation*, 1999). Ces exigences constituent une réalité qu'aucun discours unilinguiste ne peut contourner, fût-il animé des meilleures intentions nationalistes.

Il apparaît ainsi que la pesanteur historique du fait colonial, qui est explicite dans le discours nationaliste, a de moins en moins de prise sur les consciences. Il semble même que la fonction idéologique de ce discours, cinq décennies après l'indépendance, s'insère dans une stratégie visant à réserver l'accès à la modernité, au *top management* et aux centres décisionnels aux élites formées à l'école française ou francophone. C'est là, semble-t-il, un indicateur de la caducité d'une utopie de l'indépendance, celle de la mobilité sociale par la voie de l'école. On voit donc que l'école française/francophone a une fonction de production et de reproduction des élites, comme c'est le cas dans toutes les sociétés périphériques anciennement colonisées où la francophonie ne concerne plus la masse de la population scolarisée mais seulement les élites urbaines et leur descendance. Ce qui, assurément, est un atout stratégique dans l'appropriation du pouvoir économique et symbolique.



### **L'anglophonie ou la strate impériale**

L'anglophonie constitue la face linguistique et culturelle de la domination impériale américaine à l'ère de la globalisation. Cet état de fait s'impose à l'échelle planétaire même si les autres phonies internationales comme l'hispanophonie, la francophonie, l'arabophonie et la lusophonie tentent de préserver leurs positions sur l'échiquier international des langues.

La position de l'anglais sur le marché linguistique maghrébin reste encore faible, sans pour autant être négligeable. L'anglais tend à jouer le rôle *d'outsider* dans la compétition linguistique en vue de servir de véhicule au transfert de technologie et d'outil d'appropriation de la *modernité* et, comme chacun sait, le transfert de la modernité s'accompagne de celui de l'univers culturel qui l'a générée en participant à la restructuration du modèle culturel qui l'importe. On l'a souvent répété, *toute technique véhicule une métaphysique*, en l'occurrence une métaphysique anglo-saxonne, tout comme la langue française véhicule l'univers culturel français.

Les groupes moteurs maghrébins formés à l'école anglo-saxonne ou ouverts sur la culture internationale considèrent que l'accès à la modernité ne devrait pas être l'apanage de la langue française et que cette fonction ne devrait pas échoir *ipso facto* à cette langue. Défendant leurs intérêts matériels et symboliques, ils récusent la francophonie qui se transmue en francophilie. Pour eux, l'anglais, de par son statut *de facto* de langue de communication universelle, de langue de la haute technologie, représente un capital plus important, plus substantiel et plus crédible que celui que constitue le français. La force symbolique de l'anglais résulte de son dynamisme à l'échelon international où il est parvenu à s'imposer incontestablement comme la langue universelle, reléguant le français à un rang marginal. Quelques exemples en témoignent : l'anglais constitue la première langue de travail des organisations internationales dépendant de l'ONU, l'UNESCO est l'une des rares organisations où l'usage du français prédomine encore. Quelques indicateurs confirment la prééminence de l'anglais : 65 % des publications scientifiques paraissent en anglais pour 9.8 % en français ; en Europe même, 73 à 98 % des lycéens choisissent l'anglais comme première langue contre 17 à 30 % pour le français.

Une comparaison rapide des rapports de forces entre l'anglais et le français révèle l'indiscutable supériorité de la première langue. Ce constat a des répercussions sur la scène linguistique au Maghreb où l'anglais se constitue lentement mais sûrement un marché qui commence à concurrencer celui du

français. En effet, l'anglais s'affirme dans un certain nombre de champs stratégiques, notamment ceux de l'éducation et des médias. Dans le domaine de l'éducation, l'anglais est présent aussi bien dans l'enseignement public que dans l'enseignement privé. Dans l'enseignement public, il est enseigné comme matière dès l'enseignement collégial ; dans le supérieur, il est enseigné comme langue de spécialité dans le département de langue et littérature anglaises des Facultés des Lettres ; il est également enseigné comme langue complémentaire dans la plupart des Instituts, des Écoles et des Facultés. Dans l'enseignement privé, l'anglais est enseigné dès le préscolaire dans quelques institutions, dès le primaire dans d'autres et généralement au lycée dans la plupart des établissements. Il existe même des institutions privées où l'anglais fonctionne comme langue d'enseignement, en particulier celles qui adoptent le système anglo-saxon en matière d'éducation. Au Maroc, avec la création de l'université anglophone *Al-Akawayn*, on peut affirmer que le système éducatif anglo-saxon opère une avancée importante. Ajoutons à ces institutions le *British Council*, l'*American Language Center* et *Amideast* qui offrent des cours de langue anglaise aussi bien aux jeunes qu'aux adultes en quête de perfectionnement linguistique. Le livre anglais (ou américain) est présent dans les villes universitaires ; il est diffusé par des librairies dépendant des centres culturels américains et britanniques ou par quelques librairies spécialisées, ce livre est consommé par les spécialistes en sciences exactes, médicales, naturelles et humaines. Dans le domaine des *mass media*, l'anglais est employé surtout dans la presse écrite et télévisuelle émise à l'étranger, essentiellement à partir de la Grande-Bretagne et des USA. Les périodiques que l'on trouve sur le marché sont importés des mêmes pays, il faut leur ajouter quelques périodiques locaux. L'anglais est présent à la radio qui transmet des programmes quotidiens, les auditeurs reçoivent aussi des émissions anglophones par le moyen des radios étrangères comme la *BBC World Service* et *The Voice of America*. Enfin, la langue et la culture anglo-américaines sont diffusées à travers les chaînes qui arrosent le Maghreb par satellites interposés comme *World Net*, *CNN*, *Eurosport*, *Super Channel*, *Sky One*, etc. Dans les grandes villes, l'anglais fait également son apparition dans la publicité radiophonique et télévisuelle, et nombre d'enseignes sont rédigées en anglais.

La compétition entre le français et l'anglais est donc réelle et la présence de l'anglais tend à se manifester dans des domaines et des usages qui sont jusqu'ici occupés par le français, ce qui implique que ces deux langues sont,

au moins potentiellement, en situation conflictuelle. Les décennies à venir verront probablement la position de l'anglais se renforcer davantage encore dans le contexte de l'ouverture du marché maghrébin aux produits étrangers dans le cadre des accords de libre échange. Cette situation objective conduit certains à penser que l'option pour la francophonie comme médium d'ouverture est un combat d'arrière-garde (*cf.* Moâtassime, 1992).

### **Globalisation, localisation et glocalisation**

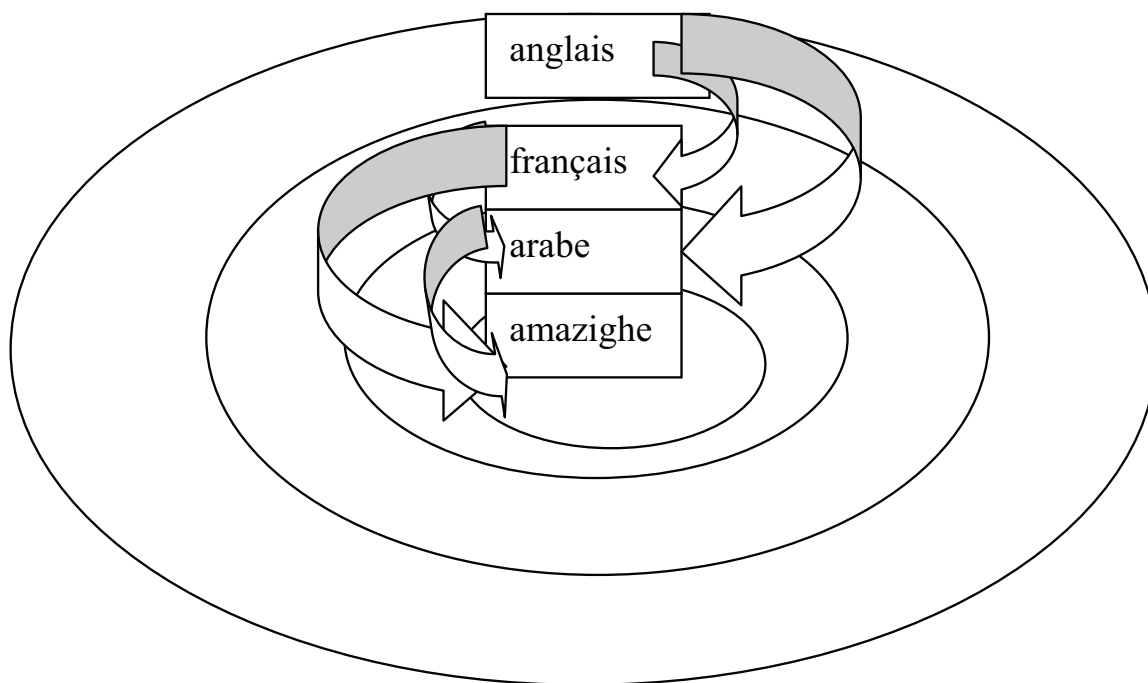
Pour tous les Etats et toutes les sociétés du monde, *thinking global and acting local* représente l'équation stratégique à résoudre. Cette équation se pose de manière plus cruciale encore dans les pays du Sud dans la mesure où ils subissent frontalement à la fois les effets positifs et les effets pervers de la globalisation. La maîtrise des règles de fonctionnement du marché des langues est en partie le fait des forces centripètes de la globalisation et en partie le fait des forces centrifuges de la localisation, celles émanant de l'Etat et des acteurs sociaux. La question qui se pose alors est la suivante : quels bénéfices tirer de la globalisation à l'échelle locale ? La réponse idéale réside assurément dans la gestion rationnelle et équitable du binôme globalisation - localisation dans les termes de la *glocalisation*.

Dans le domaine des langues, la résolution de l'équation se fait essentiellement dans le cadre de la politique linguistique retenue par l'Etat et qui a pour finalité la gestion des ressources langagières et culturelles de la communauté nationale. Or, la politique linguistique, comme toute politique d'ailleurs, peut être efficiente ou simplement idéologique et platonique. Une politique efficiente est celle qui satisfait aux exigences de la démocratie et de la rationalité, c'est-à-dire une politique énoncée au niveau constitutionnel et implémentée sur les plans institutionnel et opérationnel. En d'autres termes la nature de la gestion des langues constitue un indicateur de la qualité de la gouvernance, une gouvernance qui impacte directement le développement humain (Weinstein, 1990).

Dans le cas du Maghreb, les Etats ont adopté une politique linguistique par défaut, de sorte que la tendance générale consiste à laisser faire le jeu naturel de la compétition entre les langues, même si un arsenal juridique aussi coercitif qu'inefficace est parfois déployé comme en Algérie. Le multilinguisme qui caractérise la scène linguistique maghrébine, notamment la pratique de la diglossie et du bilinguisme transitionnel, est un phénomène sociolinguistique inhérent aux formations sociales qui subissent la diversité

langagière comme produit hybride de la localisation et de la globalisation. Il s'explique par la compétition des produits linguistiques et consécutivement par la dominance que subissent les produits linguistiques locaux faibles. En effet, dans leur pratique langagière les locuteurs se comportent à l'égard des langues en présence selon les lois du marché linguistique, en fonction de la valeur de ces langues et du « poids » qu'elles représentent. C'est pourquoi les sujets sont en quelque sorte condamnés à la *diglossie*, c'est-à-dire à communiquer dans une situation où la dichotomisation des usages sociaux des langues conduit au classement de celles-ci, donc à leur hiérarchisation en langues fortes et en langues faibles, selon que ces langues investissent les champs dispensateurs de profits symboliques et matériels ou qu'ils se cantonnent dans leurs derniers retranchements (Bourdieu, 1982).

La situation sociolinguistique n'est cependant pas figée, elle est marquée par une dynamique qui met en interaction les différentes langues ainsi qu'il est schématisé ci-dessous :



Cette représentation illustre la hiérarchisation du marché des langues en langue impériale (l'anglais), langue coloniale (le français), langue supralocale (l'arabe) et langue locale (l'amazighe). Elle révèle également

que cette hiérarchisation reflète la compétition des langues en présence en fonction de la nature et du volume de leur interaction, et en termes de fonctions langagières et de domaines d'usage. C'est ainsi que l'anglais concurrence potentiellement le français et l'arabe standard dans les fonctions et les usages qui sont ceux des langues fortes, notamment dans les champs de l'économie, de la technologie et de l'éducation. L'arabe est sérieusement concurrencé par le français dans tous les domaines hormis celui de la religion et de la judicature. Quant à l'amazighe, retranché dans les fonctions et les usages d'un langage vernaculaire, il a constitué jusqu'à une date récente la variété langagière surdominée. Cependant, avec les prémices de la nouvelle politique linguistique menée au Maroc et en Algérie, il est possible de postuler que le champ culturel et langagier va connaître une certaine recomposition en faveur de l'amazighe, grâce notamment à son introduction dans l'enseignement et dans les médias.

Dans la mesure où les langues sont en fait des produits sociaux, les rapports de forces entre elles dépendent évidemment de l'état des rapports entre les pays et les groupes sociaux qui les soutiennent et qui se reconnaissent en elles. *Grosso modo*, il semble, d'après les prises de position déclarées, que les groupes qui se réclament généralement du communautarisme se reconnaissent dans l'amazighophonie, ceux qui se ressource dans le patrimonialisme soutiennent l'arabophonie alors que ceux qui sont pour le libéralisme sont plus ouverts sur le bilinguisme, qui, pour certains, ne peut être dans la situation actuelle que le bilinguisme arabe standard-français. Cependant, dans une vision prospective, l'on se demande si le français, de plus en plus marginalisé sur la scène internationale, peut encore être considéré comme un médium viable de l'ouverture sur l'international et sur la culture universelle du temps présent. On se demandera également dans quelle mesure l'accès à la langue coloniale et à la langue impériale n'est pas socialement discriminatoire en étant le monopole des classes dominantes et en fonctionnant comme une barrière à l'intégration au groupe des élites (Myers-Scotton, 1990).

En définitive, l'analyse de la situation sociolinguistique prévalant en Afrique du Nord révèle comment les langues sont hiérarchisées en strates selon des facteurs écologiques divers, notamment l'économie, la politique, le marché du travail et la technologie. L'histoire passée et présente de la région est un lourd fardeau pour les communautés et pour leurs institutions obligées de gérer des situations politiques, économiques, sociales, culturelles et linguistiques composites dans lesquelles s'imbriquent des

éléments endogènes relevant de la strate locale et d'autres exogènes imposés par la globalisation. D'où les tiraillements entre la tradition et la modernité, le repli communautariste et l'extraversion forcée. C'est dire l'importance des enjeux et des défis de la *glocalisation* dans cette région du monde. Les sociétés maghrébines font l'apprentissage de nouvelles conditions sociopolitiques dans le cadre d'un macro-environnement tendancielle favorable aux droits humains. Elles sont ainsi à la quête d'un projet de société fondé sur le trinôme *démocratie pluraliste - modernité maîtrisée - développement humain*. La gestion de la diversité des langues et des cultures, que d'aucuns considèrent comme problématique- se fera dans le cadre d'une gouvernance équitable de ce projet. Il est certain, néanmoins, que la reconnaissance platonique de la diversité des langues et des cultures ne peut être en mesure d'assurer les conditions de pérennité de la diversité. En revanche, une politique fondée sur l'égalité des chances des langues et des cultures, voire sur la discrimination positive en faveur des langues et des cultures minorées, pourrait permettre à ces dernières d'échapper à la fatalité de l'extinction.

### Références bibliographiques

- Boukous, A. (1995), *Société, langues et cultures au Maroc*, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres.
- Boukous, A. (1996), « La politique linguistique au Maroc : enjeux et ambivalences », in *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, Universités francophones, AUPELF-UREF, Beyrouth, pp. 73-82.
- Bourdieu, P. et J.-C. Passeron (1970), *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Editions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1982), *Ce que parler veut dire. Economie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- Calvet, L-J (1999), *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Éditions Plon.
- Chikh, S., M. Elmandjra et B. Touzani (1988), *Maghreb et francophonie*, Paris, Economica.
- COSEF (1999), *Charte nationale de l'éducation et de la formation*, Royaume du Maroc.

- Ferguson, Ch. A. (1959), « Diglossia », in *Word*, vol. 15, pp. 325-340.
- Fishman, J.A. (1972), *Language in Sociocultural Change*, Stanford, Stanford University Press.
- Galand, L. (1966), « Inscriptions libyques », in *Inscriptions antiques du Maroc*, Paris, Editions du CNRS.
- Grandguillaume, G. (1983), *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- Hagège, C. (2000), *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob.
- Julien, Ch.-A. (1994), *Histoire de l'Afrique du Nord*, Paris, Payot.
- Landry, R., K. Deveau et R. Allard (2005), « Au-delà de la résistance : principes de la revitalisation ethnolangagière », Communication présentée au 73<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS, Université du Québec à Chicoutimi.
- Moâtassime, A. (1992), *Arabisation, langue française et pluralité au Maghreb*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Myers-Scotton, C. Elite (1990), « Closure as Boundary Maintenance : The Case of Africa », in Weinstein, B., pp. 25-42.
- Skutnabb-Kangas, T. (2000), *Linguistic Genocide in Education or Worldwide Diversity and Human Rights*, Mahwah, New Jersey, Lawrence Erlbaum.
- UNESCO (2003), *Programme de sauvegarde des langues en danger*, Paris.
- Vermeren, P. (2001), *La formation des élites par l'enseignement supérieur au Maroc et en Tunisie au XXe siècle*, Éditions Alizés.
- Weinreich, U. (1963), *Languages in Contact*, The Hague, Mouton.
- Weinstein, B. (ed.) (1990), « Language Policy and Political Development », Norwood, New Jersey, Ablex Publishing Corporation, pp. 1-2